

Chers clients
Chères clientes

Dietlikon en décembre 2016

 **Ajustement de votre participation aux frais de transport y compris RPLP**

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil fédéral tient à sa décision d'augmenter au 1 janvier 2017 de 18 % la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP). A part les frais plus élevés de la RPLP, nous constatons également des coûts supplémentaires dû à l'infrastructure des routes surchargées. En 2015 on a compté environ 23'000 heures passées dans les embouteillages.

En outre, le comportement d'approvisionnement de nos clients a changé (envois toujours plus petits) et influence négativement la charge des véhicules.

Malheureusement nous devons transmettre une partie des coûts, qui se basent sur des décisions gouvernementales et infrastructurelles, à nos clients.

Dans le tarif ci-dessous vous trouverez les prix valables dès le 09.01.2017:

Quantité	Prix	Remarque
< 250 kg	70.00	CHF / forfait
< 500 kg	0.26	CHF / kg*
< 750 kg	0.24	CHF / kg*
< 1000 kg	0.20	CHF / kg*
< 2000 kg	0.14	CHF / kg*
> 2000 kg	0.11	CHF / kg*

* au minimum le montant maxi. de la ligne antérieure

Comme base de calcul nous prenons en considération toutes les commandes qui sont livrées le même jour et à la même adresse.

Nous sommes là pour vous aider à trouver la meilleure solution pour vos transports. Par exemple, au lieu de livrer plusieurs fois par semaine, faites un ou deux envois, pour optimiser vos frais de transport.

Nous nous réjouissons d'être à votre disposition avec un service impeccable. Si vous avez des questions n'hésitez pas à nous contacter.

Avec nos meilleures salutations

häuselmannt metall Sàrl



Franz Thür
Directeur général